



1jeune1solution.gouv.fr

Emploi, formation, volontariat...
**Un plan de soutien inédit
pour que chaque jeune
trouve sa solution.**

Le plan « 1 jeune 1 solution »

Déclinaison du plan de relance, le plan « 1 jeune 1 solution » vise à renforcer les moyens pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et les accompagner dans leur insertion.

L'Etat se mobilise pour les jeunes qui sont particulièrement impactés par les conséquences économiques de la crise COVID19. Un plan massif (6,5 milliards) concerté et adapté aux besoins des jeunes est mis en place que ce soit pour leur entrée dans la vie professionnelle ou leur formation à des métiers d'avenir.

Ce plan a vocation à couvrir tout le territoire et en particulier les QPV. Il se singularise par trois niveaux de dispositifs :

- l'accompagnement vers l'emploi déployé par les acteurs du service public de l'emploi (Pôle Emploi et les missions locales notamment), qui se caractérise par les mesures de types « garantie jeunes » ou « l'appui intensif jeunes ».

Au titre de 2020, ce sont 1.353 jeunes qui sont accompagnés dans le cadre de la garantie jeunes en Moselle, soit 95,2% de l'objectif annuel. Une augmentation de la cible 2021 à 200 000 jeunes a été annoncée suite au discours du Premier ministre du 26 novembre 2020 dans le cadre du plan #1jeune1solution. L'objectif mosellan 2021 est par conséquent augmenté de 91% par rapport à 2020 soit 2717 jeunes.

- les dispositifs de transition vers l'emploi, du type « insertion par l'activité économique » : le pacte d'ambition affiche un objectif pour 2022 de création de 100.000 emplois supplémentaires au sein des structures d'insertion par l'activité économique en soutenant l'entrée de 35.000 jeunes en 2021 (globalement 20% des publics accueillis). Les objectifs départementaux en matière d'IAE sont :

- favoriser les liens avec le milieu économique
- développer les structures
- faire passer le pourcentage de jeunes en Moselle de 11 à 20%
- travailler sur les zones blanches

- accompagner les porteurs.

- les aides à l'embauche permettent à chaque situation de recrutement un appui personnalisé :
 - aides à l'apprentissage
 - CIE (contrats initiative emploi jeunes) ou PEC (parcours emploi compétences)
 - emplois francs,
 - aide à l'embauche des jeunes.